

ANALYSE

Les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail : une estimation

Combien de personnes peuvent-elles être considérées comme les plus en difficulté sur le marché du travail ? Cette note propose deux estimations relevant d'approches distinctes : l'une basée sur les situations des personnes sur le marché du travail au sens du Bureau international du travail (BIT) et l'autre sur leurs situations administratives. Elle rappelle la sensibilité des effectifs identifiés aux définitions adoptées, comme le montre l'étendue des fourchettes obtenues, mais confirme néanmoins l'existence d'un noyau dur, en difficulté structurelle, d'environ 1 à 1,4 million de personnes, soit 4 % à 5,6 % de la population en âge de travailler, proportions qui correspondent à celles que peuvent connaître certains autres pays industrialisés.

Depuis novembre 2007, les questions d'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté sont discutées dans le cadre d'un Grenelle. Cette note tente de mesurer leur importance numérique, ce qui renvoie à des enjeux pour l'action publique, en particulier en termes de politiques économiques et sociales¹.

Personnes « précaires face à l'emploi », « éloignées » ou « en marge » du marché du travail, ou encore personnes « vulnérables », « exclues », « défavorisées », etc., sont autant d'expressions pour désigner une population aux contours flous, en difficulté sur le marché du travail. Elles mettent en évidence **la perméabilité des frontières entre emploi, chômage et inactivité**, et plus généralement le *continuum* pouvant exister entre emploi et non-emploi. Ces appellations veulent exprimer que la situation professionnelle et sociale de ces personnes s'éloigne d'une « norme », qui cependant n'est pas toujours explicitée. Liée à une situation professionnelle et sociale donnée, cette norme peut en effet être définie à travers différents critères, parfois combinés : forme d'emploi, niveau de salaire, de revenu, pouvoir d'achat, conditions de vie, etc. **La taille de ces populations varie par conséquent sensiblement selon les définitions retenues**, ce qui ne facilite pas l'analyse et l'énoncé de politiques appropriées.

Parmi ces personnes, cette note propose de **dénombrer, en particulier, celles qui sont les plus en difficulté sur le marché du travail**. Pour cela, deux estimations sont présentées, renvoyant à des logiques distinctes : la première rend compte des situations des personnes sur le marché du travail au sens du BIT, la seconde de leurs situations administratives.

Portée et limites des deux exercices

Ce travail de dénombrement s'appuie sur **deux sources statistiques** dont le choix a déterminé en grande partie les contours et les caractéristiques des populations étudiées. **La première** est l'enquête communautaire sur les Forces de travail (cf. encadré n° 1 en annexe). Elle permet d'apprécier les situations des personnes sur le marché du travail au sens du BIT selon la distinction entre emploi, chômage et inactivité. **La seconde** comprend des données administratives de différents organismes à la fois gestionnaires des listes des demandeurs d'emploi et des prestations versées. Permettant d'apprécier les situations administratives des personnes, ces données renseignent essentiellement sur le chômage et l'inactivité.

Ces deux sources ont été mobilisées car elles permettent **un chiffrage à un niveau agrégé** d'une part et donnent une appréciation différente des effectifs des populations étudiées d'autre part². **Les dénombrements obtenus portent sur les personnes âgées de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine en 2006.**

Au moins deux limites, communes aux deux approches, méritent d'être d'emblée signalées. La plus importante renvoie aux catégories mobilisées : celles-ci restreignent les contours de cette population par les critères – implicites ou non – auxquels elles se réfèrent. Par exemple, **les définitions du chômage retenues diffèrent**, celle au sens du BIT utilisée dans l'enquête Force de travail étant **plus restrictive que celle** au sens de l'ANPE mobilisée par les données

¹ Voir sur ce point les travaux d'Alain Desrosières sur l'importance des outils statistiques pour « décrire le monde et agir sur lui » (Desrosières A., 2000 [1993], *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte).

² Voir par exemple le rapport IGAS-IGF, 2007, *Les méthodes d'estimation du chômage*, Annexe 4, Paris, La Documentation française.

administratives³. Une autre limite tient au **caractère statique des estimations proposées** – dénombrements en stocks à une date donnée : une approche dynamique, qui considérerait les trajectoires individuelles, rendrait mieux compte de la porosité des frontières entre emploi et chômage⁴, en mettant notamment en évidence les phénomènes d'aller et retour entre emploi et chômage⁵.

Une estimation à partir des situations d'emploi, chômage et inactivité au sens du BIT

L'enquête Eurostat sur les Forces de travail⁶ permet d'estimer à un niveau agrégé le nombre de personnes en difficulté sur le marché du travail, en distinguant celles au chômage, en emploi et en situation d'inactivité au sens du BIT (cf. encadré n° 1). À partir des catégories les concernant⁷, huit populations au total sont recensées et décrites ci-dessous par ordre décroissant de difficultés sur le marché du travail (cf. tableaux n° 1, 2 et 3) :

- *au sein des personnes au chômage au sens du BIT* : les personnes au chômage de très longue durée (plus de 24 mois) ; celles au chômage de longue durée (plus de 12 mois) et celles au chômage depuis moins d'un an (cf. tableau n° 2) ;
- *au sein des personnes inactives au sens du BIT* : les personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi et celles en recherche d'emploi mais non chômeurs au sens du BIT ;
- *enfin au sein des personnes en emploi au sens du BIT* : les personnes en emploi a) à temps partiel subi ; b) à temps partiel en raison de maladie ou d'invalidité ; et c) à temps partiel en raison de prise en charge de personnes en incapacité.

Tableau n° 1. Répartition des personnes âgées de 15 à 64 ans selon leur situation sur le marché du travail en France métropolitaine. Effectifs en millions, année 2006

Population totale	39,3
- dont : en emploi	25,1
- dont : au chômage	2,4
- dont : en inactivité	11,8

Tableau n° 2. Nombre de chômeurs selon la durée au chômage en France métropolitaine. Effectifs en millions, année 2006

Durée de chômage (supérieure à...)	Effectifs
> 6 mois (définition du Bureau of Labor Statistics)	1,4
> 12 mois (définition de référence)	1,0
> 24 mois (chômage de « très longue durée »)	0,5

Sources : Eurostat, Enquête Forces de travail, données brutes, provisoires et non ajustées. Calculs Centre d'analyse stratégique

À partir de là, trois dénombrements peuvent être envisagés, relatifs à la distance à la norme d'emploi retenue, donnant lieu à trois estimations d'effectifs (cf. tableau n° 3) :

- le premier chiffrage utilise des critères stricts d'éloignement au marché du travail. Ceux-ci permettent d'une certaine manière de définir un « noyau dur » de personnes en difficulté, composé des chômeurs de très longue durée et des personnes souhaitant travailler et ne recherchant pas d'emploi. Concernant ces derniers, on suppose en effet que la plupart d'entre eux ont connu une période de chômage longue avant d'interrompre leur recherche d'emploi et de devenir inactifs au sens du BIT, justifiant ainsi leur prise en compte parmi les personnes les plus en difficulté ;
- le deuxième chiffrage correspond à des critères plus étendus d'éloignement. La population qui leur est associée regroupe les chômeurs de longue durée (au moins 12 mois) et les personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi ;
- le troisième adopte des critères extensifs, relativement aux précédents. La population qu'ils définissent comprend l'ensemble des chômeurs et les personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi.

Ainsi, selon des critères stricts de distance à l'emploi (catégorie 1), 1 million de personnes seraient en situation de difficulté structurelle sur le marché du travail. Cette population peut être assimilée au « noyau dur » du chômage. En relâchant les critères d'un cran, la population cible atteindrait 1,5 million dont 0,5 million en situation d'éloignement élevé mais moindre que celle du noyau dur défini par le scénario 1. Enfin, avec des critères extensifs (scénario 3), 2,9 millions de personnes sont identifiées comme en difficulté dont 1,4 million au chômage depuis moins d'un an. **Au total, au sens strict, 4 % de la population en âge de travailler seraient en situation structurelle d'éloignement au marché du travail** et environ 12 % au sens large, incluant tous ceux qui éprouvent des difficultés conjoncturelles.

³ En particulier, au sens du BIT, sont exclues du chômage les personnes qui travaillent plus d'une heure pendant la période de référence ; sont exclues des listes de l'ANPE les personnes qui ne sont pas en recherche active d'emploi.

⁴ À titre d'illustration, un bénéficiaire du revenu minimum d'insertion (RMI) peut alterner des périodes de non-emploi et d'emploi tout en restant inscrit durablement dans le dispositif.

⁵ Voir notamment : Cahuc P. et Kramarz F., 2004, *De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle*, Paris, La Documentation française et Fougère D. et Sidhoum N., 2006, « Les nouvelles inégalités et l'intégration sociale », *Horizons stratégiques*, n° 2, Centre d'analyse stratégique, octobre, pp. 6-20.

⁶ L'enquête Eurostat a été préférée à l'enquête Emploi de l'Insee en raison d'un travail en cours de comparaison européenne. Les données sur la France utilisées dans cette note diffèrent légèrement de celles, officielles, de l'Enquête emploi en continu de l'Insee pour au moins deux raisons : elles sont non ajustées, d'une part. D'autre part, celles relatives aux motifs de l'emploi à temps partiel et de l'inactivité ont été estimées. Cf. annexe 1 du rapport IGAS - IGF, 2007, *Les méthodes d'estimation du chômage*, Paris, La Documentation française.

⁷ Au moins trois autres catégories de personnes en emploi, non prises en compte dans ce chiffrage en l'absence de données disponibles et fiables, pourraient être prises en compte : une fraction, d'une part, de celles en CDD et en intérim et, d'autre part, de celles en sous-emploi pour raisons familiales.

Tableau n° 3. Estimations du nombre de personnes, âgées de 15 à 64 ans, en situation de difficulté sur le marché du travail en France métropolitaine. Effectifs en millions, année 2006

Chômage	Effectifs	Emploi	Effectifs	Inactivité	Effectifs
Chômage total (1)	2,4	Emploi total (5)	25,1	Population inactive (9)	11,8
Dont chômage de longue durée :		dont sous-emploi (6)	1,3	dont PSTMRE ⁸ (10)	0,5
> 6 mois (2)	1,4	dont emploi à temps partie pour maladie ou invalidité (7)	0,2	dont en recherche d'emploi et non chômeur au sens BIT (11)	0,4
> 12 mois (3)	1,0	dont emploi à temps partiel pour assistance de personnes en incapacité (8)	0,2		
> 24 mois (4)	0,5				
Scénario 1 (critères stricts) = (4) + (10) = 1 million Scénario 2 (critères élargis) = (3) + (10) = 1,5 million Scénario 3 (critères extensifs) = (1) + (10) = 2,9 millions					

Source : Eurostat, Forces de travail. Données brutes, provisoires et non ajustées. Calculs Centre d'analyse stratégique

Cet exercice de chiffrage repose sur des catégories existantes définies par les normes du BIT : le choix des catégories est donc contraint et les trois populations identifiées selon leur distance à l'emploi se distinguent peu des statistiques de référence du marché du travail⁹. En conséquence, cette estimation apporte peu d'éléments neufs sur les situations ou sur les caractéristiques des personnes en difficulté. Son apport réside dans l'appréciation de la « distance à l'emploi » ayant permis d'identifier trois populations, en situations de chômage, d'emploi et d'inactivité. Elle donne par ailleurs une lecture, parmi d'autres, permettant d'évaluer l'enjeu global du chômage et de l'insertion et, le cas échéant, de définir les populations prioritaires cibles de l'action publique. À cet égard, une seconde estimation basée sur les situations administratives des personnes vise à compléter ce premier chiffrage.

Une estimation à partir des situations administratives

Dans cette approche, il s'agit d'identifier et de dénombrer **les personnes éloignées de l'emploi saisies par les dispositifs publics visant globalement à améliorer leur insertion professionnelle et sociale**. Une telle démarche d'estimation est délicate. En effet, les différentes catégories administratives correspondant à ces dispositifs ne sont pas toutes exclusives les unes des autres, ce qui génère des doubles comptes¹⁰.

Puisque les frontières entre emploi et non-emploi sont poreuses, cette population est saisie, dans cette seconde approche, à la fois à travers les catégories administratives de l'ANPE, certains minima sociaux¹¹ et enfin à travers la situation de handicap, au sens administratif.

Cinq catégories administratives sont ici considérées comme concernant, au moins partiellement, des personnes en difficulté sur le marché du travail, en situation globalement de recherche d'emploi ou d'inactivité, au sens de l'ANPE :

- les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), que l'on distingue selon qu'ils sont au chômage depuis respectivement plus de deux ans et plus d'un an ;
- les dispensés de recherche d'emploi par l'ANPE : âgés de plus de 55 ans et remplissant certaines conditions¹², ils ne sont plus tenus d'effectuer des démarches de recherche d'emploi, leurs chances de retour à l'emploi étant considérées comme très réduites ;
- les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ayant, pour une fraction d'entre eux, un lien avec le marché de l'emploi ;
- les bénéficiaires de l'allocation pour parent isolé (API)¹³ ;
- les personnes handicapées au sens administratif¹⁴, qui sont, soit DEFM de longue durée ou inactives¹⁵.

⁸ Personnes souhaitant travailler mais ne recherchant pas d'emploi.

⁹ Cf. Durier S. *et alii*, 2007, « Résultats de l'enquête Emploi. Le chômage baisse depuis 2006 », *Insee Première*, n° 1164 ; *Informations Rapides* n° 349, Série « Principaux indicateurs », Insee Conjoncture.

¹⁰ Les dispositifs ne sont pas exclusivement ciblés sur les personnes en difficulté sur le marché du travail, mais aussi sur celles, hors du marché du travail et en difficultés sociales. Cela conduit à considérer une partie seulement de leurs bénéficiaires. Cependant, l'information statistique disponible ne permet pas toujours d'isoler la population en difficulté sur le marché du travail au sein de ces dispositifs : ne pas les inclure dans l'estimation ou les retenir en totalité conduit, respectivement, à la sous-estimer ou à la surestimer.

¹¹ Parmi les dix dispositifs de minima sociaux existant en 2006, six d'entre eux ciblent des publics totalement ou en grande partie en dehors de notre champ d'étude (retraités, veuves) ou déjà pris en compte par l'ANPE (certaines catégories de chômeurs indemnisés notamment par l'allocation de solidarité spécifique ou l'allocation équivalent retraite). C'est à partir des quatre autres minima qu'est ici identifiée une partie des personnes en difficulté sur le marché du travail : le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), l'allocation pour adultes handicapés (AAH), l'allocation supplémentaire vieillesse (ASI). Ces deux dernières renvoient à la situation du handicap que l'on aborde de manière globale en retenant le handicap tel qu'il est reconnu administrativement.

¹³ En l'absence de données sur les allocataires de l'API non inscrits à l'ANPE et au chômage depuis plus d'un an, l'ensemble des allocataires de l'API a été retenu, ce qui constitue une hypothèse haute.

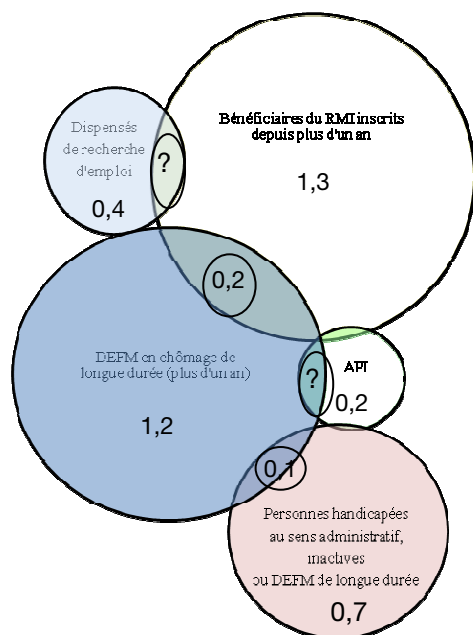
¹⁴ Cela correspond aux personnes reconnues « travailleurs handicapés » par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, anciennes COTOREP), victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité supérieure à 10 % et titulaires d'une rente, d'une pension d'invalidité ou d'une pension militaire d'invalidité. On estime le nombre de personnes handicapées au sens administratif à environ 1,4 million fin 2006 (actualisation des dernières données disponibles de 2002).

¹⁵ Faute de données précises sur les différents degrés de handicap, on a choisi d'inclure dans le chiffrage les personnes handicapées inactives en totalité, ce qui conduit sans doute à une surestimation.

À partir de là, une triple répartition peut être envisagée :

- le groupe 1 (strict) comprend les demandeurs d'emploi en fin de mois, inscrits à l'ANPE *depuis plus de deux ans* et les bénéficiaires du RMI inscrits dans le dispositif *depuis plus de deux ans* ; cela pourrait correspondre au *noyau dur* des personnes en difficulté au sens administratif ;
- le groupe 2 (large) comprend les demandeurs d'emploi en fin de mois, inscrits à l'ANPE *depuis plus d'un an* et les bénéficiaires du RMI inscrits dans le dispositif *depuis plus d'un an* ;
- enfin, le groupe 3 (extensif) comprend l'ensemble des cinq catégories administratives recensées de personnes considérées comme en difficulté (cf. schéma n° 1).

Schéma n° 1 : Estimation en millions de la population en difficulté sur le marché de l'emploi à partir des catégories administratives



RMI : revenu minimum d'insertion. C'est un minimum social sous conditions de ressources qui prend en charge les personnes âgées de plus de 25 ans. Il complète les ressources d'un foyer allocataire (composé de l'allocataire, son conjoint éventuel et les personnes éventuellement à sa charge), jusqu'à concurrence d'un montant qui dépend de la taille de la famille.

API : allocation de parent isolé. C'est un minimum social sous conditions de ressources ciblé sur les personnes sans conjoint assumant une charge d'enfant.

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à l'ANPE.

Lecture : la population des personnes en difficulté sur le marché du travail comprend environ 1,3 million de bénéficiaires du RMI inscrits depuis plus d'un an. Parmi eux, environ 0,2 million sont également des DEFM en chômage de longue durée.

[?] Chiffres à notre connaissance non disponibles.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine à fin 2006.

Sources : cf. encadré n° 1

Ainsi, la population des personnes en difficulté sur le marché du travail, saisie à partir des catégories administratives, compte environ 1,4 million de personnes pour le premier groupe ; 2,3 millions selon le deuxième et 3,5 millions selon le dernier. Selon les catégories administratives considérées, les effectifs de la population en difficulté sur le marché du travail varient donc sensiblement.

* * *

Au total, puisque ces deux types d'estimations reposent sur des approches nettement distinctes, leurs résultats n'ont pas vocation à être comparés. Chacun d'entre eux illustre cependant bien que la taille des populations en difficulté sur le marché du travail varie sensiblement selon les critères retenus, qui découlent eux-mêmes de différentes normes d'insertion. **Toutefois, ces estimations confirment l'existence d'un « noyau dur » de personnes en difficulté structurelle, compris entre 1 et 1,4 million de personnes soit de 4 % à 5,6 % de la population en âge de travailler. À terme, la diminution du chômage pourrait conduire à redéfinir les outils relatifs à la politique de l'emploi en les ciblant davantage sur ce « noyau dur ».**

Les chiffrages envisagés ci-dessus rendent cependant compte des situations sur le marché du travail exclusivement au sens du BIT et des données administratives. Or les personnes en difficulté peuvent être appréhendées par une multiplicité de critères, liés à l'emploi (durée du travail, salaire, etc.) et, plus globalement, à leurs conditions de vie. Plus complexes à mettre en œuvre du fait de l'hétérogénéité des données à mobiliser, de telles approches seront adoptées dans des travaux ultérieurs et seront complétées par des données comparatives à l'échelle internationale.

> Département Questions Sociales et Département Travail, Emploi, Formation

Encadré n° 1
Comment dénombrer les personnes en difficulté sur le marché du travail ?
Les concepts et les sources

- **Le chômage, l'emploi et l'inactivité au sens du BIT**

Selon le BIT, un **chômeur** est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui 1) n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence ; 2) est disponible pour travailler dans les deux semaines ; 3) a entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois. Au sens du BIT, un chômeur peut ne pas être inscrit à l'ANPE. **Le taux de chômage** est le nombre de chômeurs rapporté à la population active totale BIT (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Une personne en emploi ou « occupée » a travaillé au moins une heure comme salarié ou à son propre compte pendant la période de référence (ou était en congés payés, en formation pour une entreprise, en arrêt maladie sous certaines conditions).

Les autres personnes sont classées comme « **inactives** » : cette catégorie regroupe les personnes qui s'occupent exclusivement de leur ménage, qui travaillent bénévolement, qui sont en incapacité de travail, les étudiants et les retraités.

- **Les catégories de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE**

L'ANPE constitue et gère la liste des demandeurs d'emploi qui comprend l'ensemble des personnes inscrites à l'Agence, quelle que soit leur situation sur le marché du travail. Les demandeurs d'emploi sont classés en 8 catégories dites de « demandes d'emploi en fin de mois » (DEFM), en fonction de la nature de l'emploi qu'ils recherchent et de leur disponibilité.

Personnes immédiatement disponibles (en activité réduite de <i>moins de 78 heures</i> par mois) qui cherchent...	Personnes non immédiatement disponibles (en activité réduite de <i>plus de 78 heures</i> par mois) qui cherchent...
Catégorie 1. ... un CDI à temps plein	Catégorie 6. ... un CDI à temps plein
Catégorie 2. ... un CDI à temps partiel	Catégorie 7. ... un CDI à temps partiel
Catégorie 3. ... un CDD, travail saisonnier ou temporaire	Catégorie 8. ... un CDD, travail saisonnier ou temporaire
Deux catégories supplémentaires regroupent les personnes non immédiatement disponibles, qui sont à la recherche d'un emploi et qui, soit sont sans emploi (catégorie 4.), soit ont déjà un emploi (catégorie 5.).	

- **Le potentiel de chômeurs indemnisables calculé par l'UNEDIC**

Ce potentiel regroupe les DEFM en situation de recherche d'emploi ou non, potentiellement indemnisables par les régimes d'assurance ou de solidarité de l'Unedic (catégories 1 à 3 et 6 à 8 des DEFM), et les dispensés de recherche d'emploi (DRE). Cette source statistique, publiée chaque mois, donne ainsi une répartition du nombre des chômeurs selon qu'ils sont ou non indemnisés par les deux régimes et selon la nature de la prestation versée par l'Unedic (ARE, ASS, AER, etc.).

- **L'enquête sur les Forces de travail d'Eurostat permet d'apprécier les situations au sens du BIT des personnes sur le marché du travail**

L'enquête communautaire sur les Forces de travail, menée chaque trimestre auprès des ménages européens, classe la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs) et fournit des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Elle permet d'obtenir des informations comparables au niveau européen sur les taux d'emploi et de chômage au sens du BIT, mais également sur d'autres variables comme la mobilité des travailleurs, les motifs de l'emploi à temps partiel, le niveau de formation, etc. Dans cette étude, sont mobilisées les données concernant les personnes âgées de 15 à 64 ans résidant en France ; elles sont provisoires pour l'année 2006, brutes et non ajustées et se distinguent donc légèrement des statistiques officielles du marché du travail publiées par l'INSEE et la DARES.

- **Les données administratives permettent d'apprécier les situations administratives des personnes**

Plusieurs sources de données ont été mobilisées pour le travail d'estimation à partir des catégories administratives françaises :

- pour le chômage : données de l'UNEDIC, *Annuaire statistique 2007* de l'Observatoire de l'ANPE, 2007 ;
- pour les minima sociaux (RMI, API, AAH) : données de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et calculs Centre d'analyse stratégique ;
- pour le handicap : *Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées*, DARES, 2004 ;
- pour les RMIstes et les personnes en situation de handicap, au chômage de longue durée : *Annuaire statistique 2007* de l'Observatoire de l'ANPE, 2007.

BRÈVES

International

> SELON LA FAO, LE POTENTIEL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N'EST PAS SUFFISANT POUR NOURRIR LE MONDE

Le compte rendu de la conférence internationale sur la sécurité alimentaire dans le monde, qui s'est tenue en mai 2007, affirmait l'importance de l'« *organic agriculture* » dans la lutte contre la faim. Cette notion, souvent assimilée à l'« agriculture biologique », ne correspond cependant pas à la définition rigoureuse que donnent de celle-ci les textes français (lesquels rejettent en particulier l'emploi des phytosanitaires et des engrais de synthèse). Ce compte rendu semblait donc suggérer le soutien de la FAO à la généralisation des méthodes propres à ce type agriculture dans le combat contre la faim. L'organisme s'est cependant livré à une intéressante mise au point le 10 décembre. Il juge tout d'abord que l'agriculture maximisant l'usage de fertilisants organiques et de travail humain, et minimisant par conséquent l'usage des fertilisants et produits de synthèse, revêt un intérêt certain (y compris sur un plan économique). Néanmoins, estiment les responsables de la FAO, **le potentiel de production d'une agriculture exclusivement biologique étant actuellement insuffisant, la lutte contre la faim dans le monde nécessite un usage judicieux des amendements et des fertilisants chimiques afin d'accroître les productions vivrières.**

<http://www.fao.org/newsroom/en/news/2007/1000726/index.html>

> J.-L. P.

> VISIBILITÉ, STRATÉGIE ET COORDINATION SUR LES NANOTECHNOLOGIES AUX ÉTATS-UNIS

La **National Nanotechnology Initiative**, organisme de coordination fédérale de la recherche sur les nanotechnologies créé en 2001 aux États-Unis, vient de rendre public l'actualisation triennale de son plan stratégique. L'axe « **dimensions sociétales** » est désormais **dédoublé** : **Environnement/santé/sécurité** d'une part, **Éducation et société d'autre part**. Transparaît ainsi une conscience de plus en plus importante du fait que ces technologies pourraient profondément modifier certains pans de la société. En outre, le document cherche à mettre en évidence plusieurs **applications « exemplaires »** (**matériaux légers** pour des véhicules plus sobres, **production d'eau potable**, **toxicologie** des nanoparticules, **détection précoce** de maladies, utilisation de mécanismes naturels pour produire des nanostructures) pouvant avoir un fort impact sur la société et les choix de recherche, et en détaille les technologies clefs. La grande visibilité de la NNI et le fait que les projets évoqués dans ce plan recèlent des perspectives en termes de bénéfices économiques et d'amélioration des conditions de vie des citoyens permettent aux **autorités américaines de rechercher activement le soutien du public** sur ces développements. On notera que l'Europe et la France ne disposent pas, à l'heure actuelle, d'une stratégie comparable.

http://www.nano.gov/html/news/releases/20080102_NNI_Releases_New_Strategic_Plan.html

> J.-L. P.

> UN MILLIARD DE SALARIÉS « MOBILES » D'ICI 2011, SELON LE CABINET D'ÉTUDES IDC

Téléphones portables, accès au réseau de l'entreprise à distance, extension des réseaux haut débit, convergence fixe-mobile des réseaux et *hotspots* WiFi publics sont autant d'éléments qui redessinent les conditions de travail de nouvelles générations de travailleurs, sur fond de flexibilité et de mobilité dans leurs horaires et leur façon de travailler et de recherche d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Tous ces éléments conduisent le **cabinet d'études IDC**, dans son étude *Worldwide Mobile Worker 2007-2011 Forecast and Analysis* parue en décembre dernier, à estimer qu'il existerait dans le monde **un milliard de salariés utilisant ces possibilités mobiles en 2011**, et qu'à cette date 75 % des employés américains et 80 % des Japonais travailleront dans ces conditions (contre respectivement 66 % et 53 % en 2006). **Mais cette évolution vers un environnement mobile a un revers en matière de sécurité** : les données sensibles quittent l'espace interne de l'entreprise pour circuler sur des réseaux divers, tandis que l'intranet doit être accessible aux travailleurs mobiles. Autant de portes ouvertes vers des fuites d'information ou des tentatives d'intrusion, sans compter la simple perte ou le vol des appareils mobiles.

The IDC study, *Worldwide Mobile Worker 2007-2011 Forecast and Analysis* :

<http://www.idc.com/getdoc.jsp?containerId=209813>

> N. B.

> COMBIEN RAPPORTE LE FAIT DE POSSÉDER UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

L'OCDE vient de mener une étude visant à estimer le rendement des diplômés de l'enseignement supérieur dans 21 pays de l'OCDE. L'observation a porté sur une dizaine d'années et utilisé autant que possible les enquêtes internationales harmonisées pour garantir la comparabilité des données. Les résultats montrent que, toutes choses égales par ailleurs, **les salariés qui ont achevé avec succès un cursus d'études supérieures gagnent en moyenne 55 % de plus que ceux qui se sont arrêtés à la fin des études secondaires**. Ce résultat est assez stable dans le temps (1992-2002) mais varie sensiblement d'un pays à l'autre. Il est particulièrement fort aux États-Unis (+ 88 %), en Grande-Bretagne (+ 70 %) et au Portugal, relativement fort en France, alors qu'il est plus faible en Allemagne (+ 45 %), aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, au Danemark et en Suède (moins de 30 %). L'écart est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, à l'exception des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Pologne et de l'Irlande. En France, les hommes diplômés de l'enseignement supérieur gagnent en moyenne 67 % de plus que ceux qui ont simplement le bac ; pour les femmes, l'écart correspondant n'est que de 59 %.

[The wage premium on tertiary education: new estimates for 21 OECD countries](#), H. Strauss et C. de la Maisonnette, [OECD](#), Paris, *Economic department working papers*, n° 589, December 2007

> Y. C.

Union européenne

> LUTTE CONTRE LA POLLUTION AUTOMOBILE URBAINE : À CHAQUE VILLE SA SOLUTION

Les agglomérations européennes cherchent de plus en plus à limiter les pollutions urbaines par les particules fines et les oxydes d'azote ou encore par l'ozone et les composés organiques volatils, **dues à la circulation automobile**. Les dispositifs mis en place varient selon les priorités et les moyens. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les villes de **Berlin, Cologne et Hanovre ont choisi d'interdire l'accès de leur centre-ville aux véhicules les plus polluants. Un système de vignette permet d'identifier les véhicules selon trois couleurs (rouge, jaune et vert) en fonction de leurs émissions, essentiellement de particules ultrafines**. Ce dispositif pénalisera particulièrement les diesels anciens et les deux-roues et contraindra les véhicules à essence à disposer de pots catalytiques et filtres. À l'instar de **Londres et de Stockholm**, la ville de **Milan** a choisi de son côté d'expérimenter un **péage urbain baptisé Ecopass**, entré en fonction le 2 janvier. Les véhicules répondant aux exigences des normes Euro 3 et 4, ainsi que les deux-roues motorisés, sont exonérés de péage tandis que les véhicules plus anciens, ainsi que les poids lourds, doivent désormais payer pour accéder au centre-ville, *via* un **abonnement quotidien (2 à 10 €) ou annuel (50 à 250 €)**. Avec ce dispositif, la ville de Milan espère réduire le trafic de 10 % et la pollution atmosphérique particulière de 30 %. **À l'heure actuelle, les villes françaises n'ont légalement pas la possibilité d'instaurer des péages urbains**. L'un des prolongements du Grenelle de l'Environnement pourrait néanmoins être le vote d'une loi autorisant les collectivités locales à recourir à ce type de dispositif. Cette loi constituerait un instrument supplémentaire pour le développement des transports collectifs et des modes de circulation douce en centre-ville, ainsi que pour la lutte contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

> N. B. et J.-L. P.

> L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE DANOISE, DÉJÀ PIONNIÈRE, POURSUIT SA MODERNISATION

Le Danemark, pays déjà en pointe en matière d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (en 2006, 78 % des ménages danois utilisaient régulièrement Internet et 85 % disposaient d'un ordinateur, contre respectivement 49 % et 56 % pour les Français), a défini sa stratégie relative à l'administration électronique pour la période 2007-2010. Associant les trois niveaux du pouvoir danois (localités, régions et gouvernement central), **cette stratégie repose principalement sur deux points : la qualité du service proposé aux utilisateurs et l'amélioration de la collaboration au sein même de l'administration**. C'est dans cette optique que l'administration électronique danoise poursuit actuellement une logique de simplification de l'accès aux services publics. Une telle entreprise passe notamment par la constitution d'un dossier administratif électronique centralisant des données individuelles émanant de différentes administrations, **l'amélioration de portails thématiques et personnalisés (« Mon logement », « Mon enfant », etc.)**, le traitement électronique de 75 % des déclarations professionnelles et de 25 % des paiements, ou encore la mise en ligne d'un atlas permettant aux citoyens et aux professionnels de localiser les centres administratifs selon leurs fonctions. La réussite de ces initiatives rend nécessaire une réelle collaboration au sein de l'administration danoise. Celle-ci justifie l'adoption, au sein de l'ensemble des services publics, de normes et d'applications communes (*e-Invoice, EasyAccount*, etc.).

http://www.fm.dk/db/filarkiv/18586/Danish_E-government_strategy_2007-2010.pdf

> J.-L. L.

SELON UNE ÉTUDE COMPARATIVE, ASSOULPIR LA PROTECTION DE L'EMPLOI AUGMENTERAIT LA PART DES EMPLOIS TEMPORAIRES ET NON LE VOLUME D'EMPLOI TOTAL

L'étude économétrique publiée en décembre 2007 par l'IZA (Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit, centre de recherche privé associé à l'université de Bonn) apporte une nouvelle pierre au débat sur l'assouplissement du droit de l'emploi. Appuyée sur les données individuelles du Panel européen des ménages, elle teste l'effet des réformes du marché du travail adoptées entre 1994 et 2001 dans 9 pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni). Tous pays confondus, ces réformes n'auraient guère créé d'emplois. L'impact apparemment positif de l'assouplissement des règles de licenciement disparaîtrait lorsque l'on tient compte de la tendance qu'a suivie l'emploi sur la période, conduisant l'auteur à renverser la relation de causalité généralement présumée. **Ainsi ce serait la croissance de l'emploi qui rendrait l'adoption de normes d'emploi flexibles socialement plus acceptable et non l'inverse.** Pour autant l'impact des réformes n'est pas nul, mais il peut s'exercer dans des sens contraires selon les mesures adoptées. Quand on facilite le recours aux emplois à durée limitée, leur part dans l'emploi total s'accroît ; lorsqu'on allège les coûts de rupture du CDI, elle diminue au contraire. Quant au nombre total d'emplois, il se réduit généralement à court terme quand on assouplit le contrat de travail. Mais la période sous revue est trop courte pour capter les effets positifs attendus à plus long terme de ces réformes, *via* la baisse des coûts de rupture.

<http://ftp.iza.org/dp3241.pdf>

> J.-L. D.

> LES ORGANISATIONS PATRONALES EN FRANCE ET EN EUROPE

La DARES vient de publier un document de travail dressant un panorama des organisations patronales en France et en Europe. L'axe de cette revue de littérature est d'exposer **la difficulté de la construction d'un intérêt collectif au sein du patronat tant cette sphère est hétérogène** (de l'entreprise indépendante au grand groupe international) **et traversée par de forts conflits d'intérêts entre entreprises** (donneur d'ordre et sous-traitant) **et entre secteurs** (industrie et services). De surcroît, du fait des adhésions multiples de nombreuses entreprises, il est particulièrement difficile de définir la représentativité des confédérations et fédérations patronales : **une telle question est pourtant centrale pour définir la portée de la signature d'un accord**, notamment quand il a vocation à s'appliquer à l'ensemble des entreprises. En s'appuyant sur de nombreuses études historiques, juridiques, économiques et sociologiques, ce document permet de situer les différentes instances de représentation du patronat et leurs différents rôles : services aux entreprises, interlocuteurs des organisations syndicales et de l'État, activités de lobbying, etc.

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/DE130BIS_organisations_patronales-3.pdf

> M.-A. E.

Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (VPI), Yves Chassard (DTEF), Jean-Louis Dayan (DTEF), Marc-Antoine Estrade (DTEF), Jean-Loup Loyer (DRTDD), Jean-Luc Pujol (DRTDD),

Directeur de la publication :
René Sève, directeur général

Directrice éditoriale de la note de veille :
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,
Prospective, International

Rédacteur en chef de la note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé
de mission au Département Institutions
et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

